

**MAIRIE : TEL 03 22 09 50 09**

Mail : [mairie.cottenchy@wanadoo.fr](mailto:mairie.cottenchy@wanadoo.fr)

Internet : [www.mairie-cottenchy.fr](http://www.mairie-cottenchy.fr)

Horaires d'ouverture au public :

Mardi, vendredi matin

Vendredi de 14h à 17h

Maire : sur rendez-vous

**FLASH INFO N°45**

**NOVEMBRE 2020**



## COVID 19

*La Mairie ainsi que le cimetière resteront ouverts au public pendant la période de confinement.*

## MISE A JOUR DU PLAN CADASTRAL

*Un technicien-géomètre du Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre du CDIF d'AMIENS se rendra dans la commune pour effectuer la mise à jour du plan cadastral à partir du mercredi 4 novembre 2020.*

*Le technicien pourra éventuellement passer dans les propriétés afin de constater les changements bâtis (constructions neuves, additions de constructions, démolitions) qui rendent nécessaire la mise à jour du plan cadastral.*

*L'avis aux propriétaires fonciers ainsi que l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1997 publié au recueil des actes administratifs le 28 février 1998, sont affichés en Mairie et publiés sur le site internet.*

## TRAVAUX D'ENROBES SUR LA RD 116 RUE D'EN HAUT

*Les travaux de reprise de la chaussée rue d'en haut liés à l'aménagement de sécurité sont prévus le jeudi 12 novembre de 8h00 à 18h00.*

*Les travaux se feront sous route barrée avec mise en place d'un itinéraire de déviation par route départementale.*

*Les travaux se situant en agglomération, un arrêté a été pris par Monsieur le Maire sur deux jours, jeudi et vendredi, afin de palier à un éventuel décalage du fait d'intempérie. (Affichage en Mairie et publication sur le site internet).*

*Extrait de l'arrêté :*

« **Article 1er** : La circulation de tous les véhicules est interdite du jeudi 12 novembre 8h00 au vendredi 13 novembre 18h00, rue d'En Haut - RD116

Pendant cette période les véhicules emprunteront, l'itinéraire de déviation suivant :

**Sens Boves vers Ailly-sur-Noye : RD 75 Cottenchy → Sains-en-Amiénois et la RD 7 Sains-en-Amiénois → Jumel → Ailly-sur-Noye**

**Sens Ailly-sur-Noye vers Boves : RD 90 Ailly-sur-Noye → Remiencourt → Fouencamps → Boves »**

*Merci de prendre vos dispositions pour le jeudi 12 novembre, entre autres, afin de sortir votre véhicule et de le garer hors de la zone de chantier pour 8h00, décaler vos rendez-vous extérieurs (médecin, etc...). Si c'est possible, décaler les livraisons (fuel ou autre), prévenir les infirmières pour des éventuels soins, les livreurs de repas à domicile etc... L'accès à la rue du Commandant Magny sera de nouveau bloqué lors de cette journée. Merci de votre compréhension.*

**Tournez SVP →**

## DATE A RETENIR

### Samedi 12 décembre 2020 :

Colis des aînés : Distribution le matin à la salle polyvalente

Jouets pour les enfants : Cette année, c'est le Père Noël qui se déplacera vers les enfants l'après-midi, en sillonnant les rues...avec ânes et attelages.

Une invitation sera remise aux familles prochainement précisant les créneaux horaires.

*Rappel : Le bon de commande de jouets doit être retourné en Mairie impérativement pour le lundi 2 novembre. Le choix sera fait par la commune pour toute réponse non parvenue à cette date.*

## DÉCALAGE RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le jeudi 24 décembre → avancé au mercredi 23 décembre

Le jeudi 31 décembre → avancé au mercredi 30 décembre

## RELÈVE DES COMPTEURS D'EAU

La prochaine relève des compteurs d'eau se déroulera du **lundi 21 au jeudi 24 décembre 2020**.

Retrouvez toutes les actualités sur le site internet [www.mairie-cottenchy.fr](http://www.mairie-cottenchy.fr)

Prenez bien soin de vous

Téléchargez l'application « TousAntiCovid »

### PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et dans tous les lieux où cela est obligatoire



Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Aérer les pièces 10 minutes, 3 fois par jour



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)